



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



9 FEUX SUR 10 SONT D'ORIGINE HUMAINE

**Rendez-vous sur :
www.var.gouv.fr**

Durant l'été, l'accès aux massifs forestiers du Var est réglementé et à certains moments, il peut être interdit.

Une carte interactive renseigne sur les conditions d'accès de chaque massif en fonction du risque incendie.

Elle est actualisée chaque jour sur le site de la préfecture du Var.

**Pour la consulter,
flashez le code.**



Le Var vous accueille, PROTÉGEZ-LE !



**Ni feu
ni barbecue**
aux abords des forêts



Pas de cigarette
ni mégot jeté au sol ou
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux
sources d'étincelles**
près des herbes sèches



Pas de combustible
contre la maison
bois, fuel, butane

**Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me mets
à l'abri**
dans une
habitation